



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 mars 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Mars 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 Mars 1998

**Subvention pour jumelages, coopération et relations internationales**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

DELIBERATION D98142

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 1998**

**Vie Associative/Jumelages**

**Subvention pour jumelages, coopération et relations  
internationales**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Comité Consultatif des Relations Internationales et des Jumelages,

Il vous est proposé :

- de passer les conventions attributives de subvention pour des actions de jumelages. En ce qui concerne les Lycées et Collèges, ces subventions sont attribuées à des élèves du Niortais :

- Lycée Jean Macé	1.200 F
- Foyer socio éducatif du Lycée Jean Macé	4.000 F
- Lycée de la Venise Verte	2.900 F
- Lycée Horticole	100 F
- Lycée PaulGuérin	1.300 F
- Collège Gérard Philippe	3.700 F
- Collège Fontanes	8.300 F
- Collège Pierre et Marie Curie	4.100 F
- Collège Jean Zay	12.050 F
- COREAM	15.000 F
- Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (APEC)	15.000 F
- Chorale André Leculeur	10.000 F
- Office Municipal des Aînés	7.000 F

*Imputation budgétaire : Chapitre 920 - Sous-Chapitre 61 - Article 6574 # 05322*

- d'accorder une subvention pour des actions de coopération, conformément à la convention signée le 29 décembre 1994 avec :

- ANJCA	90.000 F
---------	----------

*Imputation budgétaire : Chapitre 920 - Sous-Chapitre 61 - Article 6574 # 05320*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ci-jointes,

- autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions correspondantes aux organismes, associations, lycées et collèges désignés ci-dessus.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)